

LE DROIT DE PARLER

«La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.»
(Article 2, Constitution du 4 octobre 1958)

Nous, chrétiens vivant en France, avons un grand privilège : celui de pouvoir librement prêcher Jésus-Christ et de pouvoir librement nous réunir en assemblées locales. Notre constitution (celle de la 5e République) nous donne implicitement le droit de parler de notre foi. Nous donne implicitement le droit de publier ce que nous croyons. Nous donne implicitement le droit de transmettre nos convictions à nos enfants. Jusqu'à nouvel ordre le droit français nous garantit ces droits et libertés. Je dis «jusqu'à nouvel ordre» car il est question (s'il faut en croire quelques parlementaires) de mettre en application une loi qui pourra discriminer entre les religions acceptables et celles qui ne le sont pas, entre celles qui sont «dangereuses» et celles qui ne le sont pas, entre celles qui auront la liberté de culte, d'association et de propagande et celles à qui ces droits seront refusés. Dans l'avenir nous serons amenés à réfléchir sur cette loi et l'état d'esprit qu'elle implique de la part des parlementaires en question. Mais pour l'instant cela n'est pas notre propos. Le fait est que nous avons le droit de parler. Pour nous la question essentielle doit être : est-ce que nous utilisons pleinement ce droit? Si **non**, qu'est-ce qui nous en empêche? Si **oui**, l'exploitons-nous d'une manière qui rende gloire au Seigneur et à notre vocation de disciples du Seigneur?

Je viens de recevoir une lettre d'un ami chrétien d'Afrique. Consacré à l'évangélisation de son pays, et cadre supérieur dans une importante entreprise, cet ami vient de subir une série de tests psychologiques visant à déterminer sa santé mentale... Ces tests sont exigés de toutes personnes qui prend l'initiative de prêcher ou d'enseigner la Bible, d'établir des Eglises chrétiennes en dehors du cadre d'une Eglise reconnue par l'Etat et rassemblant au moins un million de membres.

Je rassure tout de suite nos lecteurs: mon ami s'en est très bien tiré. Il semble d'ailleurs prendre la chose avec un certain humour. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Il existe, en effet, certains pays où les tests psychologiques sont superflus. Le fait d'être croyant — et surtout de le dire tout haut — constitue le signe indubitable de l'aliénation mentale et sociale...

Dans le cas de l'ami en question je vois le côté humoristique de la chose (ce qui ne diminue en rien son côté tragique). Il est parodique qu'au delà d'un certain seuil quantitatif et de popularité (n'ayant rien à voir avec la psychologie) un mouvement religieux ou une Eglise deviennent socialement et psychologiquement admissibles. En outre, fait relativement cocasse, ce n'est pas l'appartenance à une Eglise ou la croyance en Dieu qui constituent la manifestation d'un trouble mental, mais le désir d'en parler autour de soi, à sa famille ou à ses amis.

Lorsqu'un journaliste posa la question (le lundi 18 mars, sur Antenne 2, à l'Heure de vérité) à Mgr. Decourtray archevêque de Lyon, à savoir si l'Eglise catholique cherchait ou non à convertir les millions de musulmans vivant en France, il m'a semblé que l'archevêque était quelque peu embarrassé. Et qui ne l'aurait été à sa place? La question, en effet, me fit l'impression d'une question piège. Il aurait été intéressant de poser la question suivante : est-ce que tous les athées convaincus qui écrivent ou parlent et s'adressent, eux aussi, aux Musulmans vivant en France, cherchent à faire de ces derniers des athées? Si oui, ne sont-ils pas en train de chercher à convertir des gens qui ne pensent pas comme eux? Si non, pourquoi parlent-ils ou écrivent-ils? La question est de savoir si un chrétien ou un croyant (quelle que soit sa croyance) a autant le droit à la parole qu'un athée! En France, il semblerait que non...

Je rencontre autour de moi beaucoup de personnes (et souvent parmi les croyants) qui estiment sincèrement qu'un chrétien doit garder sa foi pour lui-même et n'a pas à en parler autour de lui. La raison la plus souvent invoquée est celle de la nécessaire tolérance envers les autres, et surtout à l'égard de ceux qui n'ont pas la même foi que nous-mêmes. Ceux qui définissent ainsi la tolérance (il ne faut pas faire part de ses convictions à quelqu'un qui ne pense pas comme vous) doivent porter le même doigt accusateur vers les politiciens et philosophes de tous bords qui ne cherchent qu'une chose: partager leurs convictions en matières philosophiques et politiques!

Pourquoi tant de débats philosophiques et politiques sur toutes les médias si la tolérance consiste à ne point parler ouvertement aux autres de ce que l'on croit? Pourquoi considère-t-on si souvent comme déplacée la moindre discussion contradictoire entre des personnes ayant des croyances distinctes? Pourquoi évite-t-on à ce point la discussion franche et ouverte sur le plan religieux? Pourquoi pourrait-on discuter de tout ouvertement, même lorsqu'on est en désaccord, sauf de la religion, sauf de ce que l'on croit? Pourquoi, cher frère ou chère soeur en Christ, s'offusque-t-on lorsqu'en public vous osez parler de Jésus-Christ? La réponse, je crois, tient en ceci : c'est qu'on considère que votre foi en Christ est un sentiment purement personnel, purement subjectif **et qui ne regarde que vous**. Et je ne parle pas ici d'athéisme... Il existe toute une

théologie qui prône une religion chrétienne réduite à la sensibilité, à la sentimentalité, à la tendance naturelle, à l'expérience de chacun. Les valeurs morales elles-mêmes sont devenues toutes subjectives: chacun pouvant appeler mal ce qu'il «croit» mal et bien ce qu'il «croit» bien au gré de sa fantaisie. Nous devons en prendre note : c'est dans ce contexte-là qu'on demande au chrétien de se taire. C'est pourtant dans ce contexte que nous avons le devoir d'annoncer Jésus-Christ.

Que dire du «droit de parler» dans le contexte de l'Eglise ou, tout simplement, lorsque nous nous trouvons en compagnie de croyants appartenant à diverses confessions d'obédience chrétienne? Est-ce que nous usons de ce droit à bon escient, comme des hommes et des femmes responsables?

Le Nouveau Testament ne manque pas d'avertissements en ce qui concerne les discussions inutiles (les passages ci-dessous sont extraits de la traduction en français courant publiée en 1982):

«Accueillez celui qui est faible dans la foi sans critiquer ses opinions.» (Rm 14.1)

«Cher Timothée, garde soigneusement ce qui t'a été confié. Evite les discussions vides et contraires à la foi, les objections de ce que l'on appelle faussement la connaissance.» (1 Tm 6.20)

«Il a un désir maladif de discuter et de se quereller à propos de mots.» (1 Tm 6.4)

«Dis leur de renoncer à ces légendes et à ces longues listes d'ancêtres, qui ne produisent que des discussions: elles se servent pas le plan salutaire de Dieu que l'on connaît par la foi.» (1 Tm 1.4)

«Evite les discussions vides et contraires à la foi, car ceux qui les tiennent s'éloigneront de plus en plus de Dieu.» (2 Tm 2.2:16)

«Mais rejette les discussions folles et stupides: tu sais qu'elles se terminent par des querelles.» (2 Tm 2.23)

«Mais évite les discussions stupides, tout ce qui concerne les longues listes d'ancêtres, les querelles et luttes au sujet de la loi. Elles sont inutiles et sans valeur» (Tt 3.9).

Lorsqu'on prend la peine de lire et de méditer le contexte de ces passages on découvre les pièges à éviter lorsqu'il est question de discussions entre chrétiens ou entre personnes de confessions chrétiennes différentes. Si je mentionne ce dernier cas c'est parce que je pense que Paul y fait allusion. Les «contradicteurs» mentionnés en 2 Tm 2.25 (et dans

les autres textes) sont des personnes étrangères à l'Eglise; il ne s'agit en tout pas de chrétiens fidèles au Seigneur puisqu'il est question, pour eux, de se repentir. Il s'agit, à n'en pas douter, de personnes qui aiment discuter — ou plutôt disputer — sur la religion mais qui, dans leur existence de tous les jours «obéissent aux volontés du diable» (2 Tm 2.26). Il se peut même que ce soient des personnes qui s'occupent officiellement de religion, en font une profession (dans le contexte du N.T: des scribes ou des prêtres). Bien entendu, toutes les personnes qui appartiennent à diverses confessions chrétiennes (catholiques, protestants etc.) n'entrent pas nécessairement dans la catégorie de ces personnes qui aiment à disputer. Simplemment, lorsque c'est le cas, lorsqu'il s'agit de personnes ayant un tel état d'esprit, la discussion devient vaine et inutile.

Ces textes révèlent, en outre, que la discussion n'est utile qu'en vue d'un changement de comportement à l'égard de Dieu et du prochain. En ce domaine — comme en tout autre — Dieu «ne fait pas de considération de personnes»: chacun est placé devant la même responsabilité quant aux commandements du Seigneur.

Ce qui frappe particulièrement dans ces textes (1 Tm, 2 tm et Tt) est l'importance donnée par l'apôtre Paul à l'**enseignement** de la Parole de Dieu, au rôle essentiel de ceux qui enseignent et prêchent la Parole, aux qualifications morales et spirituelles exigées de ceux qui enseignent (là encore «Dieu ne fait pas de considérations de personnes»).

L'enseignement (et donc l'étude) de la Parole de Dieu passe avant les discussions. Il s'agit d'une tâche dans laquelle tous les chrétiens ont la liberté de s'engager mais à une condition: qu'ils ne s'y engagent pas à la légère (Jacques 3.1). En tout cas, ce n'est jamais dans la Bible une tâche que l'on entreprend pour avoir un métier en mains ou pour gagner de l'argent (ce qui n'exclue nullement le principe énoncé en Galates 6.6 et dans d'autres textes).

J'encourage simplement nos lectrices et lecteurs à méditer les faits suivants et à en tirer les conclusions : 1. Le chrétien a le droit de parler, le droit proclamer tout haut le message biblique (quelles que soient les décisions d'un état, Dieu donne ce droit au chrétien). 2. Ce droit implique parfois la confrontation avec l'incroyance ou avec d'autres croyances, le chrétien y est-il préparé? 3. La confrontation avec l'incroyance ou avec d'autres croyances ne doit jamais impliquer, pour le chrétien, la haine ou le rejet des autres en tant que personnes; sommes-nous formés dans ce sens? 4. Il faut donner plus de place à l'enseignement qu'à la discussion; savons-nous l'accepter ou nous laissons-nous aller à la discussion, ce qui est plus facile? 5. L'Eglise locale a la responsabilité d'encourager l'étude de la Parole de Dieu; est-ce qu'elle en prend les moyens? □

Yann Opsitch